



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'aménagement du territoire

Rapport

Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi
d'intérêt privé n° 201, Loi prolongeant le délai prévu à
l'article 137 de la Charte de la Ville de Gatineau
(Texte adopté sans amendement)

Procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2021

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n ° 160-20211202

2021

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU MERCREDI 1 ^{ER} DÉCEMBRE 2021.....	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	2
AUDITION	2
ÉTUDE DÉTAILLÉE	2
REMARQUES FINALES	3

Séance du mercredi 1^{er} décembre 2021

Mandat : Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 201, Loi prolongeant le délai prévu à l'article 137 de la Charte de la Ville de Gatineau (Ordre de l'Assemblée le 10 novembre 2021)

Membres présents :

- M. Bélanger (Orford) en remplacement de M. Bussière (Gatineau)
- M. Campeau (Bourget), député ayant présenté le projet de loi
- M. Girard (Lac-Saint-Jean)
- M. Jacques (Mégantic)
- M^{me} Laforest (Chicoutimi), ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
- M^{me} Nichols (Vaudreuil), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales et en matière d'habitation
- M. Provençal (Beauce-Nord)
- M^{me} Tardif (Laviolette–Saint-Maurice)
- M^{me} Thériault (Anjou–Louis-Riel)
- M. Tremblay (Dubuc), président de séance

Intéressée :

Ville de Gatineau :

- M^{me} France Bélisle, mairesse
- M. Mario St-Pierre, directeur, service des finances et trésorier
- M^e Martin Leblanc, chef de section, section civile

Autre participant :

- M^e Nicolas Paradis, sous-ministre adjoint, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

La Commission se réunit à la salle Marie-Claire-Kirkland de l'hôtel du Parlement.

À 12 h 10, M. Tremblay (Dubuc) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission du remplacement.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Campeau (Bourget), M^{me} Laforest (Chicoutimi) et M^{me} Nichols (Vaudreuil) font des remarques préliminaires.

AUDITION

La Commission entend la Ville de Gatineau.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^e Paradis de prendre la parole.

Après débat, l'article 1 est adopté.

Article 2 : Après débat, l'article 2 est adopté.

Préambule : Le préambule est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

M. Tremblay (Dubuc) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

REMARQUES FINALES

M^{me} Nichols (Vaudreuil), M^{me} Laforest (Chicoutimi) et M. Campeau (Bourget) font des remarques finales.

À 12 h 35, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, suspend ses travaux quelques instants avant d'entreprendre un autre mandat.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Mériem Lahouiou

Marc Tanguay

ML/ag

Québec, le 1^{er} décembre 2021